



## COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE

**Mise en œuvre de la  
Stratégie pour l'égalité entre les  
femmes et les hommes 2018-2023**

**RAPPORT ANNUEL 2018**

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



## Table des matières

<b>Points forts</b> .....	4
<b>Introduction</b> .....	6
<b>I. Aperçu général des progrès et de la mise en œuvre</b> .....	8
Appropriation de la stratégie et des processus et activités qui s'y rattachent par les États membres .....	8
Promotion, suivi/évaluation des normes pour recenser les lacunes et les obstacles ; développement d'activités, d'instruments et de programmes de coopération .....	9
Coopération transversale étroite avec les diverses instances et institutions du Conseil de l'Europe .....	19
Partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales et internationales, ainsi qu'avec la société civile et d'autres partenaires concernés .....	20
<b>II. Conclusions</b> .....	22
<b>Annexe 1</b> - Synthèse des activités en 2018 .....	25
<b>Annexe 2</b> - Liste des compilations, manuels et autres outils pratiques.....	30
<b>Annexe 3</b> - Activités et mesures visant à réaliser les objectifs de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 dans les États membres .....	31

## Points forts

1. L'année 2018 a été la première année de mise en œuvre de la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes, adoptée en mars par le Comité des Ministres. Cette nouvelle stratégie portant sur la période 2018-2023 (ci-après « la Stratégie ») démontre l'engagement constant du Conseil de l'Europe et le rôle important que l'Organisation joue en faveur de la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. La Stratégie s'appuie sur les résultats de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017 et sur les politiques développées à cette fin. En réponse aux problèmes actuels et aux nouveaux défis, la Stratégie inclut un nouvel objectif lié à la protection des droits humains des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. Le texte prévoit aussi de mettre davantage l'accent sur les questions socioéconomiques visant à l'autonomisation économique des femmes, ainsi que sur le rôle des hommes et des garçons en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
2. L'égalité entre les femmes et les hommes demeure une priorité pour les présidences successives du Comité des Ministres. Les États membres ont commencé à s'engager dans des activités relevant des six objectifs de la Stratégie, comme en témoignent les nombreuses initiatives législatives et politiques.
3. Le sexisme reste un problème majeur qui touche essentiellement des femmes à différents niveaux (individuel, institutionnel, structurel) et dans tous les domaines. Le Conseil de l'Europe a été pionnier ces dernières années dans la recherche de solutions communes afin de remédier à ce problème. En particulier en 2018, les États membres ont continué d'œuvrer ensemble à l'élaboration d'une recommandation visant à prévenir et combattre le sexisme.
4. Plusieurs manifestations organisées en 2018, notamment le Forum mondial de la démocratie du Conseil de l'Europe, consacrées au thème de l'égalité entre les femmes et les hommes et à celles et ceux qui devraient se battre pour y parvenir, ont permis de faire figurer la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les priorités politiques et d'assurer la visibilité des normes du Conseil de l'Europe et de ses activités ainsi que de celles des États membres.
5. Grâce à l'intervention de différents secteurs de l'Organisation et à la solidité du cadre institutionnel, un nombre croissant d'activités visant à promouvoir l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes ont été menées ou lancées en 2018 dans un certain nombre de domaines, notamment le sport, les médias, la lutte contre le terrorisme, la justice et la lutte contre la corruption. De nouveaux outils sur l'approche intégrée de l'égalité ont en outre été élaborés, comme la page internet récemment révisée consacrée à ce thème.
6. Les projets de coopération bilatérale ou régionale ciblés avec les pays du Partenariat oriental, la Bulgarie, la République tchèque, la Lituanie, la Roumanie, la Fédération de Russie et la Slovaquie, ont continué d'apporter aux autorités nationales des outils et l'expertise nécessaires pour qu'elles puissent appliquer les normes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et les traduire en mesures concrètes. Une unité Renforcement des capacités et projets de coopération a été créée au sein de la Division de l'Égalité entre les femmes et les hommes afin de concevoir et de mettre en œuvre les actions relevant de ces projets de manière cohérente et en conformité avec la Stratégie.
7. Le Conseil de l'Europe a par ailleurs continué d'élaborer et de renforcer des partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales et internationales et avec la société civile, par exemple en organisant, participant et contribuant à des événements lors de la 62<sup>e</sup> session de la Commission des Nations Unies sur la situation des femmes.
8. L'égalité entre les femmes et les hommes et ses avantages gagnent du terrain en politique, dans les médias et la culture. Dans le même temps, des campagnes comme #MeToo ont contribué à la prise de conscience concernant l'omniprésence et la persistance de la discrimination fondée sur le sexe, la violence contre les femmes et le sexisme dans la société. Les facteurs qui empêchent les progrès incluent : les mouvements contre les droits des femmes ou l'égalité entre les femmes et les hommes en général, qui remettent en cause des avancées récentes telles que la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) ; le manque de ressources des mécanismes institutionnels, des activités et des politiques dans ce domaine ; une situation socioéconomique qui est souvent un obstacle pour l'autonomisation des femmes ; et le fait que pour certains groupes de femmes les droits humains restent formels, leur jouissance effective étant limitée.

9. La Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 donnera un nouvel élan aux synergies et aux activités avec les différentes parties prenantes afin de contribuer à l'accélération tellement nécessaire des progrès vers une véritable égalité entre les femmes et les hommes. Il convient de souligner que le rythme des ratifications de la Convention d'Istanbul reste soutenu : en 2018, la Croatie, la Grèce, l'Islande, le Luxembourg et la Macédoine du Nord sont devenues Parties, alors que d'autres pays ont annoncé dans le même temps se préparer à faire de même.

## Introduction

10. Le Conseil de l'Europe a lancé son Programme transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes en 2012, dans le but de renforcer l'impact et la visibilité des normes en la matière et de favoriser leur mise en œuvre dans les États membres et au sein même de l'Organisation. Ce programme mobilise l'ensemble des secteurs, structures intergouvernementales, mécanismes de suivi et accords partiels du Conseil de l'Europe, ainsi que ses partenaires extérieurs et regroupe ainsi les ressources et les outils pour une action plus efficace et mieux ciblée.
11. C'est dans ce cadre que la première Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017 a été adoptée par le Comité des Ministres en novembre 2013. S'appuyant sur les atouts et les succès de la première stratégie et tenant compte des nouveaux enjeux, la seconde stratégie qui couvre la période 2018-2023 a été adoptée par le Comité des Ministres en mars 2018.
12. La Stratégie repose sur la conviction qu'un engagement ferme pour l'égalité de fait entre les femmes et les hommes à tous les niveaux et dans tous les domaines profitera à l'ensemble de la société, ainsi qu'aux générations futures. À travers la Stratégie, les États membres s'engagent, individuellement et collectivement, pour le renforcement de l'autonomie de toutes les femmes, pour un changement dans les rôles des femmes comme des hommes, notamment par un partage égal du travail domestique et de soins, pour la lutte contre la violence faite aux femmes et la violence domestique, ainsi que pour l'élimination du sexisme et des stéréotypes de genre. Pour tenir compte des évolutions récentes et de la situation des femmes et des hommes sur le terrain, une nouvelle priorité a été intégrée à la Stratégie, visant à protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. De plus, l'accent a été mis plus fortement sur l'impact des questions socioéconomiques sur l'autonomisation des femmes et sur le rôle des hommes et des garçons pour la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.
13. Cette vision et ce cadre du rôle et de l'action du Conseil de l'Europe dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes tiennent compte de la valeur ajoutée de l'Organisation ainsi que de la synergie et de la coopération avec tous les partenaires concernés, et donnent une impulsion à l'engagement politique pour la réalisation des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.
14. La Stratégie a pour objectif global d'assurer la réalisation de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans les États membres du Conseil de l'Europe. Cette approche s'inscrit dans la lignée de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979), à la Déclaration de Beijing et au Programme d'action adoptés en 1995, lors de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes, ainsi qu'à l'Agenda 2030 pour le développement durable adopté en septembre 2015. La Stratégie témoigne de l'engagement de l'Organisation à continuer de jouer un rôle de premier plan, par le biais de ses normes juridiques et de ses orientations politiques, en relation avec les efforts régionaux et mondiaux pour mettre en œuvre la Déclaration de Beijing et l'Objectif de développement durable 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
15. La Stratégie encourage les États membres à adopter une approche globale et intégrée de l'égalité, leur apporte un soutien et des orientations et prévoit des mécanismes institutionnels internes visant à faire face aux enjeux de la mise en œuvre de normes dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits des femmes.

16. La Stratégie fixe **six** objectifs **prioritaires** :

- Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme
- Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
- Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice
- Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique
- Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile
- Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures.

17. Afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie, la Commission pour l'égalité de genre fait régulièrement le point sur les résultats obtenus et prépare un rapport annuel à l'intention du Comité des Ministres.

## I. Aperçu général des progrès et de la mise en œuvre

18. L'aide apportée aux États membres pour mettre en œuvre les normes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est au cœur des activités, des méthodes de travail et des partenariats développés dans le cadre du Programme transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que pour mettre en œuvre la Stratégie. Un examen approfondi de la situation et des actions en cours dans les États membres a permis au Conseil de l'Europe de mieux prendre en compte leurs besoins. Les moyens suivants ont été déployés à cette fin.

### Appropriation de la stratégie et des processus et activités qui s'y rattachent par les États membres

19. **L'engagement et les consultations et échanges réguliers** avec les principaux acteurs du Programme transversal se sont poursuivis : la Commission pour l'égalité de genre (GEC), qui se réunit deux fois par an ; les rapporteur-e-s pour l'égalité de genres (GER) dans les différents commissions et organes de suivi ; et l'équipe intersecrétariat chargée de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui se réunit également deux fois par an. Dans le cadre de la Stratégie, des activités ont été entreprises en étroite coopération avec les différentes structures du Programme transversal, essentiellement la GEC, et avec leur pleine participation.

20. Plusieurs **événements de haut niveau ont été organisés en 2018**, permettant des échanges et discussions fructueux sur des questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes.

- La **conférence annuelle**, organisée à Copenhague en mai 2018 par la GEC en partenariat avec le ministère danois des Affaires étrangères, avait pour but de discuter de la voie à suivre pour mettre en œuvre la Stratégie. Elle a rassemblé de multiples interlocuteur-ice-s : des représentant-e-s des gouvernements, des spécialistes de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que des représentant-e-s de la société civile et d'autres organisations régionales et internationales. La conférence a principalement porté sur quatre des thèmes principaux figurant dans la Stratégie : les femmes dans la prise de décision, les droits humains des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, les stéréotypes de genre et le sexisme, et le rôle des hommes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- Un **événement « Barbershop » de haut niveau** consacré au sexisme dans l'espace public, co-organisé en mai 2018 par les Représentations permanentes du Danemark et de l'Islande au Conseil de l'Europe, a permis d'engager une discussion constructive sur la manière dont les hommes peuvent contribuer à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes et à combattre le sexisme.
- Le **Forum mondial de la démocratie 2018** du Conseil de l'Europe a été consacré à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes et a insisté en particulier sur la participation publique, politique et économique des femmes et sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans le sillage des campagnes liées au mouvement #MeToo. Le Forum, inauguré par la ministre espagnole de la justice et la secrétaire d'état française chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes réuni des participant-e-s d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, des spécialistes de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que des étudiant-e-s et des responsables politiques en devenir avec des opinions très diverses sur l'égalité entre les femmes et les hommes, a mis en avant des pratiques et des initiatives prometteuses du monde entier, afin de stimuler les idées et de répondre aux défis actuels dans ces domaines.



21. Le **site internet** du Conseil de l'Europe **sur l'égalité entre les femmes et les hommes** a continué de contribuer à donner une visibilité aux activités, développements et outils sur l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à diffuser des informations en la matière dans les États membres et parmi les structures et parties prenantes concernées. Des efforts particuliers ont été faits pour renforcer la visibilité et l'impact des actions menées afin de promouvoir l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Organisation, notamment par la création d'une nouvelle section sur ce thème sur le site internet. Les efforts déployés par les États membres pour se conformer aux normes du Conseil de l'Europe et d'autres normes internationales ont ainsi été mieux reconnus et de nombreuses informations et expériences ont pu être plus facilement échangées entre les États membres. La mise à jour régulière du site sur l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que le nombre croissant de traductions des normes du Conseil de l'Europe par les États membres, ont contribué à accroître la visibilité de ces normes et activités auprès des spécialistes et du grand public.

### **Promotion, suivi/évaluation des normes pour recenser les lacunes et les obstacles ; développement d'activités, d'instruments et de programmes de coopération**

22. En 2018, cinq autres pays ont ratifié la Convention d'Istanbul. 33 États sont à ce jour Parties à ce traité. 12 autres pays et l'UE l'ont signée et deux autres pays n'ont pas fait ce pas (voir Bureau des Traités, consulté le 21 février 2019).

23. Le **suivi** de la mise en œuvre vise à assister les États membres dans l'application des normes du Conseil de l'Europe.

- À la fin de l'année 2017, la Commission pour l'égalité de genre (GEC) a achevé le 3<sup>e</sup> cycle de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2003)3 du Comité des Ministres **sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique**. En 2018, les travaux ont surtout porté sur la diffusion des résultats du suivi et la promotion des recommandations du rapport afin de combler les lacunes persistantes quant à la représentation des femmes dans la prise de décision.
- Les activités visant à préparer l'exercice de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2013)1 aux États membres **sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias** ont débuté en 2018. Cet exercice sera mené conjointement par la GEC et le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI).
- Dans le cadre du projet conjoint « ALL IN: Vers l'équilibre hommes-femmes dans le sport » de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe lancé en 2018, un soutien sera apporté aux autorités publiques et aux organisations sportives afin d'assurer la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2015)2 du Comité des Ministres sur **l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport**.

24. **Références aux normes du Conseil de l'Europe** – le partage d'expertise et de bonnes pratiques avec des États membres et non membres et avec d'autres organisations régionales et internationales a accru la visibilité des normes du Conseil de l'Europe auprès de ses partenaires stratégiques.

- Référence à la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes, à la Convention d'Istanbul et à d'autres normes et outils de l'Organisation dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes dans des documents de l'ONU, de l'OSCE et de l'UE. Quelques exemples :

- Le document de travail des services de la Commission européenne, intitulé « 2018 Report on equality between women and men in the EU » (rapport 2018 sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'UE) et publié en avril 2018, contient plusieurs références aux normes et aux instruments politiques du Conseil de l'Europe, et notamment le rapport du Conseil de l'Europe sur le suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2003)3 sur la participation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décision politique et publique et la Convention d'Istanbul.
  - Le rapport thématique du Groupe de travail des Nations Unies chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes sur « Réaffirmer l'égalité et contrer les retours en arrière » présenté lors de la 38<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme (juin 2018) fait référence à la Convention d'Istanbul dans le contexte de son analyse sur les retours en arrière actuels en matière de droits des femmes.
  - La stratégie d'ONU Femmes sur l'uniformisation des lois pour les femmes et les filles d'ici 2030 inclut un extrait de la Stratégie du Conseil de l'Europe qui renvoie à l'autonomisation économique des femmes.
- De nombreuses activités visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes menées par les États membres en 2018 sont liées aux normes et outils du Conseil de l'Europe. Quelques exemples (tirés des rapports annuels soumis par les États membres) :
- **stratégies nationales, plans d'action ou programmes pour l'égalité entre les femmes et les hommes ayant des priorités thématiques communes avec la Stratégie du Conseil de l'Europe** : Albanie, Bulgarie, Fédération de Russie, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, République de Moldova, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.
  - **mesures législatives et politiques pour préparer la ratification de la Convention d'Istanbul et/ou sa mise en œuvre, y compris activités de sensibilisation** : Allemagne, Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Norvège, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suisse, Turquie, Ukraine.
  - **mesures visant à prendre en compte les hommes auteurs et victimes de violences domestiques** : Croatie, Danemark, Estonie, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni.
  - **mesures visant à lutter contre la violence sexuelle en ligne/la vengeance pornographique (revenge porn)** ; Danemark, France, Islande, Slovaquie, Royaume-Uni ; **à faire face au harcèlement sexuel dans l'espace public** : Belgique, Chypre, Malte.
  - **activités pour améliorer l'accès des femmes à la justice** : Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Croatie, Danemark, Géorgie, Grèce, Islande, République de Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Suisse.
  - **activités visant à accroître la participation des femmes à la prise de décision politique et publique** : Allemagne, Belgique, Estonie, Malte, Grèce, Islande, Irlande, Luxembourg, République de Moldova, Monténégro, Fédération de Russie, Suisse, Royaume-Uni.
  - **réglementations sur la sensibilisation/le signalement de l'écart salarial entre les hommes et les femmes** : Chypre, Estonie, France, Islande, Malte, Royaume-Uni, Serbie.
  - **législation sur le congé de paternité** : Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Norvège, Royaume-Uni.
  - **politiques pour disposer de statistiques ventilées par sexe dans la collecte de données** : Azerbaïdjan, Espagne, Islande, Slovaquie, Suède, Turquie.

- **activités pour lutter contre le sexisme dans la vie publique, l'éducation, les médias, la publicité et sur internet** : Grèce, Malte, Pays-Bas.
- **outils pour promouvoir un langage non sexiste** : Malte, République de Moldova, Slovaquie.
- **mesures nouvelles et en cours pour promouvoir l'intégration d'une perspective de genre dans d'autres politiques** : Azerbaïdjan, Belgique, Chypre, Estonie, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monaco, Serbie, Ukraine; **formation de fonctionnaires à l'intégration de la perspective de genre** : Albanie, Azerbaïdjan, Islande, Pologne, Fédération de Russie.
- **cadres juridiques, conseils et formation pour améliorer la situation des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile** : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Grèce, Islande, Irlande, Malte, République de Moldova, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Turquie.
- **sensibilisation aux normes du Conseil de l'Europe** : Azerbaïdjan, Croatie, Malte.

25. On peut citer d'autres exemples d'initiatives de nature plus globale et stratégique:

- En **France**, après que le Président, en novembre 2017, eut annoncé qu'il ferait de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes une «cause nationale» de son quinquennat, chaque ministère concerné a produit une vidéo sur les implications de cette décision<sup>1</sup>. Le gouvernement a également adopté un budget de 530 millions d'euros pour 2019 (contre 420 millions d'euros pour 2018)
- À **Malte**, la Commission nationale pour la promotion de l'égalité (NCPE) a organisé le 4 octobre le séminaire "Mettre en œuvre la stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les hommes et les femmes", offrant ainsi l'occasion de poursuivre les délibérations non seulement sur les travaux du Conseil de l'Europe, mais également sur les développements au niveau national. Les présentations et les discussions ont été axées sur chacun des six objectifs de la stratégie du Conseil de l'Europe, suivies d'une analyse critique de la situation à Malte. Les délibérations sur la voie à suivre ont été explorées lors d'ateliers. La NCPE a pris en compte les questions soulevées lors du séminaire dans le cadre de son processus de consultation régulière visant à renforcer ses activités de promotion de l'égalité des sexes.
- En **Fédération de Russie**, un conseil de coordination gouvernemental pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la femme 2017-2022 a été mis en place. Un plan d'action visant à mettre en œuvre la première étape (2017-2018) de la Stratégie nationale sur la femme 2017-2022 a été approuvé par le gouvernement en mars 2018.

26. La GEC compile chaque année une liste d'activités et de mesures nationales visant à la réalisation des six objectifs de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité de genre 2018-2023 (voir annexe 3). Cet ensemble de travaux mis au point au niveau des États membres contribue également à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Sur la base des informations annexées, des États membres ont mis en exergue les développements suivants:

<sup>1</sup> <https://grande-cause-quinquennat.gouv.fr>

### Objectif stratégique 1 - Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme

Sous les auspices de la présidence **croate** du Comité des Ministres, une conférence sur la position des femmes dans le sport s'est tenue à Zagreb. La conférence a notamment exploré la violence sexiste et les inégalités de genre dans le sport.

En **Estonie**, la loi sur les prestations familiales a été modifiée, introduisant des modifications graduelles sur la période 2018-2020. Tous les pères auront un droit individuel au congé de paternité et aux prestations pendant 30 jours. Plusieurs nouvelles mesures d'équilibre travail-vie privée seront mises en place. Par exemple, les parents pourront cumuler des prestations parentales avec les revenus, et les prestations en question ne seront réduites que si le revenu mensuel dépasse 1,5 fois le salaire moyen estonien. Les 19 mois de prestations parentales maximales et de congés pourront être utilisés en bloc ou fractionnés jusqu'à ce que l'enfant ait trois ans.

Le 30 septembre, le gouvernement de la **France** a lancé une vaste campagne de sensibilisation à l'intention des témoins, contre les violences sexistes et sexuelles (# Réagirpeuttoutchanger).

Le 1er janvier, une loi sur la certification de l'égalité de rémunération est entrée en vigueur en **Islande**. En conséquence, tous les lieux de travail comptant 25 employés ou plus sont tenus d'appliquer la norme d'égalité de rémunération (ÍST 85 Systèmes de gestion de l'égalité de rémunération - Exigences et conseils), dont le but est de garantir que les personnes exerçant des emplois identiques ou équivalents reçoivent la même rémunération, y compris le salaire, quel que soit le sexe. En pratique, la nouvelle législation est un outil permettant d'appliquer une loi de 1973 interdisant la discrimination entre hommes et femmes en matière de rémunération et de réduire l'écart de rémunération entre ceux-ci d'ici 2022. Cet écart était de 16,1% (non ajusté) et 4,5% (ajusté) à la fin 2016. La loi permet également d'éliminer la discrimination fondée sur des caractéristiques autres que le sexe, par exemple l'origine ethnique.

En **Norvège**, une nouvelle loi intégrée sur l'égalité et la lutte contre la discrimination est entrée en vigueur en janvier 2018. Cette loi regroupe les motifs de discrimination en une seule loi, précisant que la discrimination fondée sur des motifs croisés est interdite. Les travaux de soins constituent également un motif de discrimination, avec le sexe, la grossesse, le congé parental, l'appartenance ethnique, la religion, les handicaps, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre. Le 1er juillet, le congé parental en Norvège était divisé en trois parties égales. Chaque parent a 15 semaines qui lui sont réservées. Les 16 semaines restantes peuvent être partagées par les parents comme ils le souhaitent. Les pères auront donc l'occasion de bénéficier d'une plus grande partie du congé.

La **Roumanie** a adopté une stratégie nationale pour la promotion de l'égalité des chances et du traitement des femmes et des hommes, ainsi que pour la prévention et la lutte contre la violence domestique pour la période 2018-2021, ainsi que le plan opérationnel pour sa mise en œuvre. Celle-ci bénéficie d'une approche intégrée, axée sur deux domaines (objectifs stratégiques 1 et 2).

En **Fédération de Russie**, une étude a été menée sur la STEMatisation des femmes: comment les stéréotypes sexistes font obstacle à leur carrière dans les industries de haute technologie.

Un indice d'égalité de genre a été calculé pour la deuxième fois par la **Serbie**, seul pays hors de l'UE utilisant l'indice développé par l'Institut européen pour l'égalité de genre (EIGE). Cette initiative a été lancée par l'organe de coordination pour l'égalité des sexes, le groupe gouvernemental pour l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté et l'Office des statistiques, avec le soutien de l'EIGE. La Serbie a présenté les résultats de l'indice lors d'une conférence, montrant les progrès visibles réalisés par la Serbie entre 2014 (année de la création de l'indice) et 2016, comme en témoigne une augmentation de 3,4 points des résultats de l'indice d'égalité de genre.

En **Espagne**, en ce qui concerne l'équilibre entre personnel, famille, travail et vie privée, à compter du 5 juillet, le congé de paternité a été prolongé de quatre à cinq semaines et il couvre la naissance, l'adoption ou le placement familial. La cinquième semaine peut être utilisée jusqu'à 9 mois après la naissance, la décision de justice ou la décision administrative. Ceci s'applique tant au secteur privé et que public.

En décembre, la loi fédérale **suisse** sur l'égalité a été modifiée afin de permettre de vérifier l'égalité des salaires dans les entreprises de plus de 100 employés et de veiller à ce que les employés soient informés des résultats de ces vérifications.

## Objectif stratégique 2 - Prévenir et combattre la violence contre les femmes et la violence domestique

Au **Danemark**, suite à l'initiative visant à intensifier les efforts contre les agressions sexuelles en ligne depuis février 2017, les districts de police ont collaboré avec le procureur régional pour examiner les allégations d'agression sexuelle en ligne afin de garantir l'efficacité des procédures (portée de la définition, nature, gravité de l'infraction en fonction des qualifications pénales). En 2018, le procureur général et le procureur régional ont renforcé la supervision des procédures relatives aux affaires d'agression sexuelle en ligne, notamment pour réduire le temps de traitement. Les ministres de l'Emploi et de l'Égalité des chances ont invité directions, entreprises et institutions publiques au Danemark, à revoir les politiques des entreprises en matière de harcèlement sexuel et à auditer leur culture de travail / d'entreprise. Les ministres de l'Égalité des chances et de la culture se sont également adressés aux partenaires sociaux des industries du théâtre et du film pour qu'ensemble, ils prennent des mesures contre le harcèlement sexuel. Il en est résulté un code de conduite pour l'ensemble du secteur. Le ministre de l'Égalité des chances s'est également associé à des ONG pour élaborer du matériel pédagogique sur l'importance du consentement et du respect des frontières personnelles lors de l'établissement de relations intimes.

En **Estonie**, le gouvernement a lancé un projet pilote sur la prévention et la lutte contre la violence domestique. Police, procureurs, centres d'accueil pour femmes et responsables de l'aide aux victimes coopèrent afin de permettre une réponse rapide à chaque appel d'urgence lancé par les victimes de violences domestiques. Les auteurs sont écartés du foyer, si nécessaire, et reçoivent des conseils, et les mesures d'éloignement sont émises plus rapidement. Le nombre d'enquêtes pénales a déjà augmenté en raison de l'engagement croissant de la police dans le traitement de chaque incident. Au final, les victimes sont plus disposées à coopérer dès lors qu'elles ont davantage confiance dans le système.

Pour la première année de la cause nationale **française**, la priorité a été donnée à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, un peu plus de 75 mesures interministérielles ayant déjà été prises, notamment: a) la verbalisation du harcèlement de rue : désormais, avoir des propos sexistes, suivre une personne alors qu'elle a exprimé un refus, faire des commentaires sur la tenue ou le physique peut faire l'objet d'une amende allant de 90 à 750 euros ; b) une loi pour une meilleure condamnation des violences sexistes et sexuelles ; c) l'allongement du délai de prescription pour les crimes commis sur mineurs, qui est passé de 20 à 30 ans après la majorité pour déposer plainte ; d) la formation des professionnels en lien avec les victimes (policiers, professionnels de la justice...) ; e) 100% des appels répondus au 3919, le numéro d'appel d'urgence pour les femmes victimes de violences ; f) la création d'une plateforme de signalement en ligne pour les violences sexuelles et sexistes ; g) les premiers contrats locaux contre les violences, qui permettent aux professionnels de la justice, de la police, de la santé et des travailleurs sociaux de partager leurs informations et ainsi d'intervenir avant qu'il ne soit trop tard

En **Hongrie**, les ambulances de crise ont commencé leurs opérations, dans le but à la fois de prévenir (c'est-à-dire de gérer les problèmes avant que des épisodes de violence ne se produisent) et de renforcer la coopération régionale des institutions luttant contre la violence domestique. Un montant annuel de 15 millions HUF (46 000 euros) a été alloué aux tâches opérationnelles et professionnelles des ambulances de crise à la fois par le budget central et par des fonds de l'UE. Cinq autres centres de crise ont été créés pour les victimes contraintes de quitter leur domicile avec ou sans enfants. 19 maisons de transition ont commencé à fonctionner pour soutenir la réinsertion sociale des victimes de violence et de traite des êtres humains, offrant un hébergement et un soutien professionnel. Sept centres d'hébergement secrets accueillent depuis peu des victimes de violence en situation de danger pour leur vie. Une formation et une sensibilisation ont été organisées pour 5 000 spécialistes du système d'alerte pour la protection de l'enfance. La campagne de prévention 2018 avec le slogan «L'amour ne fait pas mal!», et le recours à de nouvelles images, attirent en particulier l'attention sur la création des centres de gestion de crise.

L'**Irlande** a promulgué la loi de 2018 sur la violence domestique, la loi de 2017 sur la justice pénale (infractions sexuelles) et la loi de 2017 sur les victimes d'infractions. En novembre 2018, le projet de loi 2018 sur le droit pénal (compétence extraterritoriale) a été publié. Ce projet de loi constitue la dernière des 18 étapes du plan d'action gouvernemental, approuvé en octobre 2015. Il incriminera les infractions commises à l'étranger par des citoyens ou résidents irlandais et permettra à l'Irlande de ratifier la Convention d'Istanbul en 2019.

À **Malte**, la loi sur les violences sexistes et la violence domestique est entrée en vigueur en avril, transposant la Convention d'Istanbul dans le droit national. Elle promeut et protège le droit de chacun de vivre sans violence dans la sphère publique et privée.

La **Moldova** a adopté sa toute première stratégie de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence familiale en février 2018. Elle vise une approche systémique et à garantir une réaction efficace et rapide des organes compétents en cas de violence, sur la base de quatre piliers: prévention, protection, sanctions et politiques intégrées. L'accent est mis sur l'information du public sur la gravité de ce phénomène et sur la promotion de la tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de

violence, la lutte contre les stéréotypes et les préjugés concernant le genre et l'alignement du cadre législatif et réglementaire sur les normes internationales. La stratégie vise aussi l'identification et la promotion des pratiques exemplaires sur le terrain, de nouveaux outils et mécanismes pour améliorer l'activité des acteurs en charge des victimes de violence domestique, le renforcement des mécanismes institutionnels et la coopération multisectorielle, y compris le renforcement des capacités des spécialistes et le développement de services spécialisés pour les victimes de violence domestique. L'Institut national de la justice a organisé plusieurs formations à l'intention des professionnels du droit, notamment sur «L'assistance judiciaire aux victimes de violence domestique garantie par l'État», la «Mise en œuvre de la législation sur la violence domestique» et «La pratique judiciaire en matière de violence domestique».

Au cours des trois dernières années, la **Roumanie** s'est lancée dans une vaste réforme de la législation relative à la violence domestique en vue de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. Une législation harmonisée a été adoptée en 2018 dans le but de soutenir les victimes de violence domestique par le biais d'une intervention immédiate et cohérente de tous les acteurs responsables, tout en renforçant le niveau de confiance des victimes dans la capacité d'intervention des autorités. La nouvelle ordonnance de protection provisoire (OPP) permettra à la police d'intervenir rapidement pour protéger la victime et expulser l'auteur. Une fois l'OPP émise, le policier veillera au respect des droits de l'agresseur, au moyen d'informations appropriées, notamment sur les services sociaux spécialisés. Les OPP peuvent aussi, pour la première fois, être supervisées via un système électronique. L'aide des services sociaux destinés aux victimes et aux agresseurs de violence familiale a également été étendue grâce à des lignes téléphoniques d'urgence, des services d'urgence intégrés pour les victimes de violence sexuelle et des centres d'hébergement protégés (transition vers une vie autonome). Au niveau de l'Agence pour l'égalité des chances pour les femmes et les hommes (acronyme roumain: ANES), une ligne téléphonique gratuite a été mise en place pour les victimes de violence domestiques (témoins potentiels et autres personnes peuvent l'utiliser, y compris depuis l'étranger). Les bénéficiaires reçoivent une aide psychologique de base, des conseils juridiques, des informations sur les mesures d'assistance sociale et les institutions spécialisées.

En **Fédération de Russie**, un programme conjoint CdE/UE a été élaboré pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la femme 2017-2022. Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes est l'un des thèmes principaux de ce programme de coopération.

En juillet 2018, la **Serbie** a soumis son premier rapport au suivi du GREVIO. Dans ce contexte, plusieurs tables rondes de consultation ont été organisées dans le pays et, après la présentation du rapport, l'organe de coordination pour l'égalité entre les hommes et les femmes (CBGE) a continué de promouvoir les conclusions du rapport et la Convention d'Istanbul dans tout le pays (et à l'étranger) auprès de divers publics, y compris des parlementaires.

En **Slovénie**, un projet bilatéral sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique s'est poursuivi en 2018 avec le soutien du Conseil de l'Europe. Le cours en ligne du Conseil de l'Europe sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, élaboré par le Programme européen d'éducation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP), a été lancé en mars, en collaboration avec le Centre de formation judiciaire slovène. Il aborde de manière interactive les concepts clés, le cadre juridique international et européen et la jurisprudence européenne régissant la prévention et la protection des femmes et des filles contre la violence, en mettant notamment l'accent sur la Convention d'Istanbul. Un tuteur national du cours a été désigné. Plus de 30 participants (environ 20% d'hommes) d'origines diverses – magistrats et enquêteurs de police - ont suivi le cours en ligne pendant environ trois mois. Le cours HELP en slovène est disponible sur la plate-forme interactive de HELP depuis août 2018. Un rapport sur les défis, lacunes et bonnes pratiques, comprenant des recommandations pour le développement du programme national slovène de prévention et de lutte contre la violence domestique et la violence contre les femmes a été préparé.

En **Espagne**, un accord national sur la violence sexiste a été adopté en septembre 2017 par la Chambre basse du Parlement, entre tous les partis politiques, l'administration publique et la société civile. Il comprend 200 mesures et un budget de 1 milliard d'euros sur cinq ans. En août 2018, le gouvernement a adopté un décret-loi royal contenant des mesures urgentes visant à développer l'accord national sur la violence sexiste.

En **Suisse**, dans le contexte de l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul à son égard (1er avril 2018), les mesures d'application décrites dans la publication « Prévention et lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique - Tâches et activités de la Confédération pour mettre en œuvre la convention du Conseil de l'Europe (Convention d'Istanbul) »

### Objectif stratégique 3 – Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice

En France, la ministre de la Justice a pris un certain nombre d'engagements: a) mise en place d'un signalement en ligne pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ; b) renforcer la condamnation des agresseurs et améliorer la protection des victimes de violences sexistes et sexuelles ; c) revoir le cadre législatif pour mieux prévenir le cyber harcèlement et mieux poursuivre les auteurs : la loi renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles d'août 2018 renforce considérablement la pénalisation du cyber-harcèlement s'agissant de la commission en groupe (raids numériques) ; d) généralisation du stage de prévention de la récidive de tous les auteurs de violences condamnés. Le dispositif du stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences conjugales et sexistes a été présenté à l'ensemble des parquets fin 2017 afin de les inciter à y avoir recours. Plus de 2 000 stages ont été tenus entre janvier et juin 2018, en hausse par rapport à 2017.

### Objectif stratégique 4 – Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique

En **France**, un système assurant une plus grande transparence sur l'écart de rémunération entre hommes et femmes est en train d'être mis en place, permettant de développer des critères objectifs grâce à un programme informatique commun. Le système sera introduit en 2019 pour les entreprises de plus de 250 employés et à partir de 2020 pour les entreprises de 50 à 250 employés. En septembre 2018, une loi a été adoptée obligeant les organes de gouvernance des entreprises d'une certaine taille à délibérer sur une politique d'égalité salariale.

L'**Irlande** a pris des mesures dans le cadre de la stratégie nationale pour les femmes et les filles 2017-2020 pour accroître la représentation des femmes dans les conseils d'administration des États et la part des femmes s'élève désormais à 40,7%. C'est la plus forte proportion de femmes membres du conseil d'administration en Irlande. C'est aussi la première fois que le chiffre de 40% des membres des conseils d'État est dépassé.

À la suite des réformes électorales de 2017, la **Moldova** est passée d'un système électoral proportionnel à un système électoral mixte, encourageant les partis politiques à respecter un quota d'au moins 40% de femmes candidates grâce à une augmentation du budget de 10%. En 2018, de nouveaux amendements législatifs ont été adoptés, qui renforcent les incitations financières à accroître la représentation féminine (tant sur les listes de candidats que sur les listes d'élus). En juin 2018, le projet *Women 4 Leadership Academy* a été lancé par des organisations de la société civile moldaves telles que Contact-Cahul et Institutum Virtutes Civilis (IVC), en partenariat avec *UN Women Moldova* et avec le soutien financier du gouvernement suédois. Ce projet vise à créer une plate-forme de dialogue, de formation et de leadership inclusifs pour les femmes et à accroître les chances des femmes appartenant à différents groupes vulnérables, notamment les jeunes femmes, les femmes appartenant à des minorités ethniques et les femmes handicapées. Au cours de la première session de l'Académie (de juin à septembre 2018), 40 femmes de différentes régions du pays ont bénéficié de l'expertise et des possibilités de développer leurs capacités de leadership politique, la communication, les techniques d'organisation de campagnes électorales, ainsi que l'occasion de discuter et d'apprendre des expériences politiques d'autres femmes du pays et de l'étranger. Des experts nationaux et internationaux partagent les meilleures techniques pour promouvoir et déployer des campagnes publiques efficaces, motiver le public à voter pour une femme, identifier les priorités des électeurs cibles, etc.

En **Fédération de Russie**, un programme conjoint CdE/UE a été élaboré pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la femme 2017-2022. La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique est l'un des deux thèmes de ce programme de coopération.

Depuis juin 2018, l'**Espagne** dispose du premier cabinet à majorité féminine, composé de 11 femmes et 6 hommes, les femmes occupant des portefeuilles clés tels que l'économie et les entreprises; les finances; industrie, commerce et tourisme; défense; travail, migration et sécurité sociale; politique territoriale et administration publique. En outre, le nouveau gouvernement a placé les politiques d'égalité des sexes au premier rang de ses priorités et la vice-présidente, qui est une femme, est également ministre de la présidence, des Relations parlementaires et de l'Égalité.

**Objectif stratégique 5 - Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile**

En Grèce, le Plan d'action national pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2016-2020 fait référence à la crise économique qui sévit en Grèce et aux politiques d'austérité et d'ajustement budgétaire appliquées, qui exacerbent le risque de discrimination multiple à l'égard des femmes. Le Secrétariat général pour l'égalité entre les hommes et les femmes (GSGE) gère un réseau panhellénique de 62 structures (40 centres de conseil, 21 centres d'hébergement dans tout le pays et un service d'assistance téléphonique 24 heures sur 24, le SOS 15900), qui fournit des services de conseil gratuits, un hébergement sûr et d'autres services et installations aux femmes victimes de violence sexiste. Pour la période de programmation 2014-2020, le GSGE a élargi le groupe cible afin d'inclure les femmes victimes de violences sexistes, mais aussi celles victimes de discriminations multiples telles que les réfugiées, les migrants, les femmes roms, etc. souffrant d'exclusion sociale à tous les niveaux. Le GSGE participe en tant que partenaire au projet "Building a safety net" financé par l'Union Européenne - Daphne Strand et mis en œuvre par l'intermédiaire de cinq partenaires dans trois pays (Grèce, Italie, Espagne). Les principaux objectifs du projet sont notamment: accès des victimes de la violence sexiste, en particulier des femmes migrantes et réfugiées, à des services et à une assistance humanitaires; lutter contre la sous-déclaration de la violence sexiste en augmentant la capacité et la sensibilisation des professionnels sur le terrain; mise en place d'une coordination multi-acteurs et amélioration du mécanisme de protection et des méthodes de travail; responsabiliser et informer les femmes migrantes et réfugiées sur le signalement des actes de violence sexiste et sur les recours légaux; associer tous les acteurs concernés, y compris les organisations de femmes, à la lutte contre la violence sexiste.

**Objectif stratégique 6 - Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures**

En France, l'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée «cause nationale» du quinquennat du Président<sup>2</sup>. La question sous-tend donc l'ensemble du Gouvernement, dans toutes ses politiques et ses mesures.

Un système de budgétisation en fonction du genre est progressivement mis en place en **Serbie**. Ce principe a été introduit en 2015 par l'adoption d'amendements à la loi sur le système budgétaire. Tous les utilisateurs du budget doivent de ce fait mettre en œuvre une budgétisation sensible au genre d'ici 2020. D'autres progrès ont été accomplis en 2018 et, selon les données disponibles, 40 institutions au niveau national et 18 au niveau provincial appliqueront ces nouveaux principes dans le budget pour 2019. D'ici 2020, tous les utilisateurs du budget doivent appliquer une budgétisation sensible à l'égalité des sexes.

27. La Commission pour l'égalité de genre a continué d'élaborer de **nouvelles normes et documents d'orientation dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes** et avance aussi dans l'élaboration d'un projet de recommandation du Comité des Ministres visant à prévenir et combattre le sexisme.
28. Le Conseil de l'Europe met en œuvre un nombre croissant de **projets ciblés de coopération sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes**. Ancrés dans les principes de la Convention d'Istanbul, ces projets favorisent une approche globale fondée sur les droits visant à mettre un terme à la violence contre les femmes conformément aux quatre piliers consacrés par la Convention d'Istanbul : prévention de la violence, protection des victimes, poursuites des auteurs de violences et politiques globales. Les projets reposent sur l'idée que la violence contre les femmes n'est pas un phénomène individuel mais l'une des violations des droits humains les plus graves et les plus généralisées, une forme de discrimination à l'égard des femmes et un obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes. En janvier 2018, une unité « Renforcement des capacités et projets de coopération » a été établie au sein de la Division de l'Égalité entre les femmes et les hommes en vue de concevoir et de mettre en œuvre des actions des projets de manière cohérente et en conformité avec la Stratégie.

<sup>2</sup> <https://grande-cause-quinquennat.gouv.fr>



- Depuis septembre 2018, trois projets bilatéraux sont mis en œuvre en Arménie, en Géorgie et en Ukraine. Ces projets visent à renforcer la capacité des services de première ligne pour les victimes tels que la police et les travailleurs sociaux, ainsi que les professionnels juridiques chargé-e-s de traiter les cas de violence contre les femmes. Le Conseil de l'Europe continue de fournir des conseils stratégiques sur la violence contre les femmes et la violence domestique dans le cadre des projets nationaux subventionnés par la Norvège (2014-2021) en Bulgarie, en République tchèque, en Lituanie, en Roumanie et en Slovaquie.
- Un projet régional couvrant l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine a débuté en février 2018 et s'achèvera en décembre 2018. Ce projet doit permettre de développer les connaissances et les compétences nécessaires pour appliquer, dans les systèmes judiciaires des pays bénéficiaires, les bonnes pratiques et normes du Conseil de l'Europe concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des femmes et l'accès à la justice.
- Depuis novembre 2018, un nouveau projet bilatéral est mis en œuvre dans la Fédération de Russie afin de sensibiliser le public sur la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décision publique et politique, et sur la lutte contre la violence contre les femmes et la violence domestique.

**29. Des outils pratiques et des publications, des supports de visibilité et de promotion** sur les normes du Conseil de l'Europe et leur mise en œuvre ont été conçus et largement diffusés auprès des États membres et d'autres partenaires à l'occasion de manifestations nationales, régionales ou internationales. Les États membres et les partenaires internes et externes sont très demandeurs de ces publications, considérées comme des outils très utiles pour suivre les progrès accomplis et le respect des critères et normes dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. Quelques exemples :

- la fiche d'information « Assurer la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique : une exigence pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la démocratie » ;
- la fiche d'information « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles : la contribution du Conseil de l'Europe au Programme 2030 de l'ONU et aux objectifs de développement durable » ;
- la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 telle qu'adoptée par le Comité des Ministres ;
- un site internet dédié à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Conseil de l'Europe, incluant une section spécifique sur les activités menées par les différentes entités dans différents domaines des politiques ;
- le rapport de la Conférence « Égalité entre les femmes et les hommes : ouvrons la voie » de lancement de la stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 (Copenhague, Danemark, 3-4 mai 2018) ;
- la fiche thématique régulièrement mise à jour élaborée par la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour) sur sa jurisprudence relative à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- une newsletter électronique, publiée chaque trimestre, avec des informations du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- une première et une deuxième vidéo présentant les activités des différents secteurs de l'Organisation sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- les traductions par les États membres des normes et instruments du Conseil de l'Europe, tels que la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023, la Convention d'Istanbul, et les recommandations du Comité des Ministres sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces textes sont consultables sur le site internet de la Commission pour l'égalité de genre ;

- une formation en ligne gratuite consacrée à l'égalité d'accès des femmes à la justice et à la violence contre les femmes sur la plateforme du Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnel-le-s du droit (HELP) ;
- les deuxièmes éditions des adaptations nationales du cours HELP sur la violence à l'égard des femmes en Arménie et en Géorgie ;
- les traductions en arménien, en azéri, en géorgien, en roumain, en russe et en ukrainien de plusieurs supports de promotion sur la Convention d'Istanbul, et notamment les études par pays, les séries de documents sur des articles spécifiques, et la fiche d'information de la Cour sur la jurisprudence en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, les fiches d'informations sur la violence contre les femmes et sur la violence domestique ;
- les actes de l'atelier sur la Convention d'Istanbul et son mécanisme de suivi à Tbilissi, Géorgie en juin 2018 ;
- la visite d'étude des autorités géorgiennes en Espagne en juin 2018 ;
- le Manuel pratique pour les policiers sur la lutte contre la violence contre les femmes et la violence domestique en Arménie ;
- la formation en face à face sur la violence contre les femmes et la violence domestique des juristes en Arménie ;
- la conférence régionale sur l'accès à la justice des femmes victimes de violence pour faire le point sur les progrès réalisés et les défis existants dans les pays du Partenariat oriental (Strasbourg, octobre 2018) ;
- la formation sur la méthodologie d'enquête sur les services de soutien aux victimes de violence à l'égard des femmes (Strasbourg, novembre 2018), qui est conçue pour les représentant-e-s de l'État des pays qui ont ratifié la Convention d'Istanbul ;
- la fiche d'information sur « L'accès des femmes à la justice : guide à l'intention des praticien-ne-s du droit ».

**Coopération transversale étroite avec les diverses instances et institutions du Conseil de l'Europe pour garantir la prise en compte de la dimension de genre** dans toutes les politiques et activités du Conseil de l'Europe :

30. Les différents comités directeurs et mécanismes de suivi ont mené un nombre croissant d'activités pour introduire une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques du Conseil de l'Europe, à tous les niveaux, comme l'exige la Stratégie. Des rapporteur-e-s pour l'égalité de genre (GER) ont été nommé-e-s dans plus de 40 entités du Conseil de l'Europe, ce qui a permis d'explorer de nouvelles pistes d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de renforcer la coopération et les synergies sur une multitude de sujets.

- Des rapporteur-e-s pour l'égalité de genre exercent actuellement leurs activités dans 35 comités directeurs et autres organes intergouvernementaux, ainsi que dans sept mécanismes de suivi<sup>3</sup>, et sont en première ligne des efforts déployés pour intégrer la dimension de genre dans leur travail et leurs activités avec le soutien de leurs secrétariats respectifs et de la Division de l'Égalité entre les femmes et les hommes. De **nouvelles activités relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes** ont ainsi été entreprises ou prévues notamment dans les domaines du sport, de la lutte contre le terrorisme, de la justice, des risques environnementaux, des médias et de la lutte contre la corruption.
- Une **session de formation des Rapporteur-e-s pour l'égalité de genre (GER)** et du personnel concerné a été organisée en octobre 2018, afin de leur donner les connaissances théoriques et les outils pratiques concernant l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, en partant de l'expérience des précédentes sessions de formation en la matière. Les participant-e-s se sont exprimé leur satisfaction quant à la qualité de la formation et à son utilité pour leurs actions en cours et à venir sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'approche intégrée de celle-ci.
- Une « **master class** » a été organisée en octobre 2018 pour les juges et les greffier-e-s de la Cour afin de les sensibiliser aux avantages d'arrêts sensibles à la dimension de genre, d'examiner leur impact sur l'accès des femmes à la justice, et d'amorcer une discussion sur ces sujets avec la Cour.
- La GEC **organise régulièrement des échanges de vues** avec des GER et des représentant-e-s de différents secteurs de l'Organisation afin de partager informations, expertise, savoir-faire et bonnes méthodes et pratiques de travail, et d'évoquer les difficultés rencontrées. En 2018, des échanges ont ainsi eu lieu avec les secrétariats du Comité directeur sur les médias et la société de l'information, du Forum mondial de la démocratie, du Groupe d'expert-e-s sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, de la division Anti-terrorisme, du Groupe d'États contre la corruption, ainsi qu'avec la rapporteure pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Comité ad hoc d'expert-e-s sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage et la présidente de la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire.

---

<sup>3</sup> Groupe d'États contre la corruption (GRECO), Groupe d'expert-e-s sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), Groupe d'expert-e-s sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), Comité d'expert-e-s de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, Comité d'expert-e-s sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (MONEYVAL) et Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

31. **L'équipe chargée de l'approche intégrée de l'égalité (GMT)** est une composante essentielle du Programme transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle regroupe des membres du Secrétariat en poste dans les institutions et organes du Conseil de l'Europe. La GMT s'est réunie une fois au cours de la période couverte par le présent rapport. Cette réunion a été l'occasion d'échanger des informations sur la mise en œuvre de la Stratégie, de discuter des problèmes et de mettre en commun les bonnes pratiques pour surmonter les difficultés. Le tableau qui figure à l'annexe I du présent rapport récapitule les activités liées au genre menées par les membres de la GMT dans les différents secteurs de l'Organisation. Des efforts particuliers ont été déployés au sein du Bureau de la Direction générale des programmes (ODGP) afin de mettre en place des outils visant à renforcer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes lors de l'élaboration de programmes de coopération et de plans d'action spécifiques aux pays.
32. Un **ensemble complet d'outils** a été élaboré dans le courant de l'année 2018, afin de soutenir la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Organisation, y compris un site internet spécifique, deux vidéos, et un manuel révisé visant à soutenir les rapporteur-e-s pour l'égalité de genre dans leur mission (en anglais).
33. La Direction des Ressources humaines continue de soutenir la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans différents secteurs de l'Organisation grâce au travail de sa conseillère principale en ressources humaines. Son travail porte principalement sur la Direction des Ressources humaines, le Bureau de la Direction générale des programmes, la Cour européenne des droits de l'homme et la Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé.

#### **Partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales et internationales, ainsi qu'avec la société civile et d'autres partenaires concernés**

34. Le Conseil de l'Europe continue de mettre en place des partenariats stratégiques et de renforcer ceux qui existent avec les organisations régionales et internationales (l'Union européenne – en particulier la Commission européenne, le Parlement européen, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) ; les Nations Unies – en particulier ONU Femmes, UN Global Compact, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), et le Conseil des droits de l'homme ; l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation des États américains (OEA) ; le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet) ; des réseaux d'organisations de femmes (le Lobby européen des femmes, le Réseau européen WAVE – Femmes contre la Violence en Europe) ; d'autres ONG internationales, le secteur privé, des instituts de recherche et des groupes de réflexion. Des échanges, des consultations et une coopération organisés de manière régulière ont favorisé les synergies et la coordination sur la base de la valeur ajoutée de chaque organisation.
- Un premier pas a été franchi pour former une alliance mondiale pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles au niveau mondial en décembre 2017 avec la Commission européenne, l'OCDE et ONU Femmes. Un communiqué conjoint a été publié confirmant la volonté des institutions d'intensifier leur collaboration et les efforts communs pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles.
  - À titre d'exemple, des représentant-e-s du Conseil de l'Europe ont organisé, participé et contribué à des manifestations pendant la 62<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (mars 2018) ; à une réunion informelle du Groupe « Droits de l'homme » - COHOM (avril 2018) ; au Forum de Stockholm sur l'égalité entre les femmes et les hommes (avril 2018) ; à la Conférence Internationale

sur les hommes et l'égalité des chances (mai 2018) ; au Forum de l'OCDE 2018 (mai 2018) ; au Sommet POLITICO : Women Rule (juin 2018) ; à la conférence « Gender Equality and YOU. Young Voices. Joint Initiative » (octobre 2018) ; à une Conférence sur les femmes et les filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile dans la région euro-méditerranéenne (octobre 2018) ; à la Conférence « Breaking the cycle of inequality in sport » (Rompre le cycle de l'inégalité dans le sport) (octobre 2018) ; à la semaine du droit, de la justice et du développement organisée par la Banque mondiale (novembre 2018) ; à la réunion annuelle du Forum sur la gouvernance d'internet de l'UNESCO (novembre 2018) ; et à la réunion ONU Femmes des mécanismes régionaux (novembre 2018).

- Le Conseil de l'Europe est membre et contribue au comité directeur d'un programme triennal lancé en 2017, « Implementing Norms, Changing Minds » (Mettre en œuvre des normes, changer les mentalités), mis en œuvre dans les Balkans occidentaux et en Turquie. Ce programme a pour but de promouvoir des normes sociales et attitudes favorables pour prévenir la discrimination fondée sur le genre et la violence à l'égard des femmes ; de promouvoir l'autonomie des femmes et des filles (notamment celles appartenant à des groupes défavorisés) qui ont été victimes de discrimination ou la violence ; et de promouvoir et utiliser les services disponibles, accessibles et de qualité, ainsi que la pleine mise en œuvre du cadre législatif conformément aux normes internationales et notamment à la Convention d'Istanbul. Le programme est mis en œuvre par ONU Femmes en partenariat avec et avec le soutien financier de la Commission européenne.

## II. Conclusions

35. L'année 2018 a été la première d'un nouveau cycle, suite à l'adoption de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023. Cette stratégie témoigne de l'engagement résolu du Conseil de l'Europe en faveur de la réalisation de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes dans toute leur diversité. Elle montre également la volonté de l'Organisation de continuer à traiter les problèmes existants et à relever les nouveaux défis, qu'il s'agisse de protéger les droits humains des femmes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, de lutter contre le sexisme persistant à tous les niveaux et les obstacles socioéconomiques à l'autonomisation des femmes. La Stratégie souligne la nécessité d'associer tous les partenaires concernés, y compris les hommes, et les secteurs qui n'ont pas été impliqués auparavant dans le travail en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.
36. Pour que la mise en œuvre de la Stratégie se déroule sans encombre, le Conseil de l'Europe peut compter sur un solide cadre institutionnel, notamment sur la GEC, les GER, la GMT et la Division de l'Égalité entre les femmes et les hommes. Cette structure assure des progrès constants en matière de sensibilisation aux questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes et de mise en œuvre d'une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toute l'Organisation, y compris dans un nombre croissant de comités intergouvernementaux, d'organes de suivi et d'accords partiels. La GEC représente un unique forum pour échanger des expériences et des bonnes pratiques sur la mise en œuvre de la Stratégie et des autres normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, non seulement parmi les États membres, mais aussi avec des États non membres, d'autres organisations internationales et la société civile.
37. Le vaste ensemble de normes et d'activités du Conseil de l'Europe contribue de manière importante aux efforts déployés par les États membres pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, en particulier les Objectifs de développement durable 5 (ODD 5, « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ») et 16 (ODD 16, « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tou-te-s aux fins du développement durable, assurer l'accès de tou-te-s à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tou-te-s »). Ses plateformes intergouvernementales, notamment la GEC, offrent des possibilités uniques d'échanger des informations et des expériences sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD.
38. La mise en œuvre des normes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes progresse mais reste très lente. Les échanges avec les États membres et d'autres partenaires concernés, ainsi que les programmes de coopération, sont de bons moyens de remédier aux lacunes et de soutenir les États membres dans l'application des normes relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes.
39. Le contexte mondial montre un tableau contrasté. Les campagnes liées au mouvement #MeToo, ainsi que les réponses politiques et sociales qu'elles ont suscitées, ont donné une visibilité aux difficultés persistantes que posent le sexisme et la violence envers les femmes, tandis que les bénéfices d'une égalité réelle entre les hommes et les femmes sont davantage pris au sérieux dans la sphère politique, les médias et la culture. Les connaissances et les compétences en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'améliorent aussi car de plus en plus de partenaires relèvent le défi et s'attaquent aux inégalités entre les femmes et les hommes.

40. Il y a cependant un véritable risque de recul si des mesures efficaces ne sont pas prises pour accélérer le rythme des progrès vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La diminution des ressources et les mouvements coordonnés qui s'opposent à toute avancée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de droits des femmes contribuent à creuser l'écart entre les normes et leur mise en œuvre. La violence contre les femmes demeure une pandémie mondiale qui touche une femme sur trois tandis que les mouvements contre l'égalité hommes-femmes rejettent la Convention d'Istanbul et la notion même de genre. Ces mouvements justifient la discrimination envers les femmes, banalisent le patriarcat, la violence, le sexisme et l'homophobie, rejetant ainsi les principes fondamentaux des droits humains et entravant les progrès dans la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.
41. Une attention accrue accordée au phénomène a montré à quel point les stéréotypes de genre et les préjugés demeurent un problème majeur et à quel point ils pèsent lourdement sur les vies de beaucoup de femmes et sur la possibilité pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons de faire librement leurs choix. Les travaux en cours de la GEC visant à élaborer un projet de recommandation pour prévenir et combattre le sexisme sont un exemple de réponse coordonnée des États membres au niveau du Conseil de l'Europe pour remédier à cette situation.
42. Comme indiqué les années précédentes, les coupes budgétaires et les mesures d'austérité qui touchent les autorités et les organismes chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes continuent d'avoir un effet direct sur les activités et sur la capacité des mécanismes institutionnels pour l'égalité à mettre en œuvre les normes et engagements en la matière aux niveaux national, régional et local dans le domaine gouvernemental et non gouvernemental. Le renforcement des mécanismes institutionnels de l'État en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes est une condition sine qua non pour une réelle avancée sur le terrain. Au niveau individuel, la situation de beaucoup de femmes en Europe s'est aggravée et la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 souligne la nécessité d'accorder une attention particulière à la mise en place de conditions sociales et économiques qui permettent aux femmes et aux hommes d'exercer les mêmes droits, y compris pour ce qui est du partage égal du travail rémunéré et non rémunéré. Elle met aussi en avant la nécessité de garantir que *toutes* les femmes bénéficient des politiques d'égalité et aient pleinement accès à leurs droits humains, y compris les femmes et les filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.
43. Pour relever ces défis, il importe de poursuivre les politiques vigoureuses adoptées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, qui doivent s'accompagner de ressources appropriées et d'un solide engagement en faveur d'une approche intégrée de l'égalité. Pour cela, il faut un engagement politique de la part de toutes les parties prenantes, ainsi qu'un investissement adéquat en temps et en expertise dans l'ensemble des politiques.
44. Les travaux pionniers engagés par le Conseil de l'Europe en matière d'égalité d'accès des femmes à la justice ont aussi montré qu'il est indispensable de s'attaquer aux stéréotypes de genre dans le système judiciaire et dans tous les domaines du droit, y compris en ce qui concerne les poursuites et la répression de la violence à l'égard des femmes ainsi que le droit à réparation des victimes, pour prévenir et réduire la prévalence de la discrimination fondée sur le sexe et des violations persistantes des droits des femmes. La Stratégie et les programmes de coopération dans ce domaine permettront de continuer à soutenir les États membres dans leurs efforts visant à améliorer la situation et à garantir un accès effectif aux droits.

45. La mise en œuvre de la Stratégie et les réponses apportées aux problèmes actuels bénéficieront des partenariats et de la coopération existants avec et entre les États membres, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales et internationales et la société civile, en vue de favoriser les synergies, de renforcer l'impact, la portée et la visibilité et d'éviter les doubles emplois.
46. Il est temps de faire preuve d'un engagement politique fort pour accélérer le rythme des changements afin de mettre en place les conditions nécessaires à un changement radical des mentalités et de la manière dont sont perçus et considérés les rôles des femmes et des hommes. Cela passe par une sensibilisation et une mobilisation accrues de l'ensemble des partenaires de la société, des individus – femmes et hommes – aux institutions à tous les niveaux, des acteurs privés et des faiseurs d'opinion dans tous les domaines. Les enjeux sont de taille et le Conseil de l'Europe s'efforcera de promouvoir des politiques progressistes sur les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la mise en œuvre intégrale des normes existantes.



## Annexe 1 – Synthèse des activités réalisées en 2018

<b>Tableau indicatif des activités en cours et proposées</b>			
<b>Objectif stratégique n° 1 : prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme</b>			
<b>Activités</b>	<b>Instance</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Situation actuelle</b>
1. Finaliser l'élaboration d'un projet de recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme, et le transmettre au Comité des Ministres pour examen	DE + GEC	2018-2019	En cours
2. Suivre la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2013) sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias dans les Etats membres	DE + GEC + CDMSI	2018-2020	En cours
3. Contribuer au travail du Conseil de l'Europe en matière de gouvernance de l'internet et d'intelligence artificielle du point de vue de l'égalité entre les femmes et les hommes	DE+ secteurs pertinents	2018-2023	En cours
4. Session d'études – Un changement de perspective: les principes féministes queer en tant que tissu de la société européenne moderne, pacifique et socialement juste, en coopération avec les Unions nationales d'étudiants en Europe	Jeunesse	Février 2018	Achevée
5. Préparation de la deuxième édition du manuel « Questions de genre », un manuel sur la violence fondée sur le genre et son impact sur les jeunes	Jeunesse	2018	En cours
6. Préparation d'une version révisée de Repère juniors – un manuel pour l'éducation aux droits humains pour les enfants	Jeunesse	2018-2019	En cours
7. Désignation d'un-e porte -parole thématique	Congrès	2018	En cours
<b>Objectif stratégique n° 2 : prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique</b>			
<b>Activités</b>	<b>Instance</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Situation actuelle</b>
1. Évènements/activités de promotion de la signature, de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, ainsi que la sensibilisation de la Convention dans les États membres et non membres, organisations partenaires régionales et internationales	DE + GEC + VF	2018-2023	En cours
2. Conférence internationale sur les femmes migrantes et demandeuses d'asile en Europe et en Méditerranée méridionale	Centre nord-sud	2018	Achevée
3. Rapport pour définir la liste des outils existants contre la cyber intimidation et la violence à l'égard des femmes et des enfants	T-CY/ Division de la société de l'information	2018	Achevé
4. Préparation de la 2e édition du manuel "questions de genre" – manuel sur les questions de genre affectant les jeunes	Jeunesse	2018	En cours

5. Conférence sur l'égalité femmes-hommes dans le sport/partie 2: Prévenir les violences faites aux femmes dans le sport/Cadre de la Présidence Croate du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe	APES + Autorités croates	Octobre 2018	Achevée
6. Publication du rapport de la visite d'étude de l'Unité des Mariages Forcés du Royaume-Uni (Londres, 7-8 décembre 2017) sur les mariages d'enfants et/ou forcés au sein des communautés Roms et gens du voyage	Équipe Roms et Gens du voyage	Mai 2018	Publié
<b>Objectif stratégique n° 3 : garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice</b>			
<b>Activités</b>	<b>Instance</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Situation actuelle</b>
1. Tenir à jour la compilation de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes	DE	2018-2023	En cours
2. Préparer une nouvelle fiche d'information sur l'accès à la justice des femmes victimes de violences	DE	2018	Achevée (en anglais seulement)
3. Préparer une formation en ligne adressée aux professionnel-le-s du droit sur l'accès des femmes à la justice	DE + HELP	2018	Achevée
4. Préparer et animer une master class sur l'égalité d'accès des femmes à la justice pour les juges et les greffier-e-s de la Cour européenne des droits de l'homme	DE + Cour	2018	Achevée
5. Mise en œuvre du programme conjoint Conseil de l'Europe/CE sur l'accès des femmes Roms à la justice (JUSTROM2) en Bulgarie, Grèce, Italie et Roumanie	Équipe Roms et Gens du voyage	avril 2018-mars 2019	En cours
<b>Objectif stratégique n° 4 : assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique</b>			
<b>Activités</b>	<b>Instance</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Situation actuelle</b>
1. Contribuer à l'organisation du Forum mondial de la démocratie 2018, qui sera axé sur la participation des femmes à la prise de décision	GE + GEC + WFD	2018	Achevé
2. Poursuivre la coopération avec les secteurs pertinents du Conseil de l'Europe pour intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les processus électoraux	DE + GEC + secteurs pertinents	2018-2023	En cours
3. Préparer une étude sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les constitutions	VC	2018-2023	En cours
4. Évaluation de l'impact sur le genre du programme Jeunesse pour la démocratie - en mettant l'accent sur la participation égale des femmes et des hommes aux organisations et structures de jeunesse	Jeunesse	2018	En cours
5. Session d'étude - Le plafond de verre n'est pas votre limite, en coopération avec la Fédération des jeunes verts européens	Jeunesse	Novembre 2018	Achevée

6.	Suivi de l'application des quotas de 30% pour le sexe sous-représenté par les délégations du Congrès	Congrès	2018-2023	En cours
7.	Conférence sur l'égalité femmes-hommes dans le sport / partie 1: « Rompre le cycle de l'inégalité dans le sport – en améliorant l'égalité des genres dans les fonctions décisionnaires et la prévention des violences à l'encontre des femmes » dans le cadre de la Présidence Croate du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe	APES + Autorités croates	Octobre 2018	Achevée
8.	Atelier national de formation/tutorat sur la participation des femmes Roms à la vie politique en République de Moldova (Chisinau, octobre 2018)	Équipe Roms et Gens du voyage	Octobre 2018	Achevé
9.	Atelier national de formation/tutorat sur la participation des femmes Roms à la vie politique en Croatie (Zagreb, novembre 2018)	Équipe Roms et Gens du voyage	Novembre 2018	Achevé
10.	Forum mondial pour la Démocratie - Laboratoire n° 13 – La diversité des femmes: quels sont les intérêts des femmes issues des minorités ethniques et qui les représente au niveau politique? (Strasbourg, 20 novembre 2018) sponsorisé par l'Équipe Roms et Gens du voyage	Équipe Roms et Gens du voyage	Novembre 2018	Achevé
<b>Objectif stratégique n° 5 : protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile</b>				
	<b>Activités</b>	<b>Instance</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Situation actuelle</b>
1.	Préparer une fiche d'information sur les normes existantes du Conseil de l'Europe sur les femmes et les filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile	DE + GEC	2018-2019	En cours
2.	Session d'étude - Mener le changement pour les droits des jeunes femmes migrantes et réfugiées à travers l'Europe, en coopération avec la YWCA européenne	Jeunesse	Mars 2018	Achevée
3.	Projet « l'inclusion sociale des jeunes réfugié-e-s »	Jeunesse	Novembre 2018- décembre 2020	En préparation
4.	Lignes directrices pour soutenir les jeunes réfugié-e-s en transition vers l'âge adulte	Jeunesse, RSSG Réfugiés	2018-2019	En cours
5.	Rapport « Les enfants réfugiés non accompagnés : rôle et responsabilités des collectivités locales » (section sur la situation des filles) – Résolution 428(2018) ; Recommandation 414(2018)	Congrès	2018	Achevé
6.	Rapport sur la protection des personnes déplacées par les gouvernements locaux (section sur la situation des femmes)	Congrès	2018-2019	En cours

<b>Objectif stratégique n° 6 : intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures</b>			
<b>Activités</b>	<b>Instance</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Situation actuelle</b>
1. Organiser et dispenser une formation à l'intention des Rapporteur-e-s sur l'égalité de genre	DE	2018	Achevé
2. Organiser régulièrement des échanges de vues entre les Rapporteur-e-s sur l'égalité de genre et la Commission pour l'égalité de genre	DE + GEC	2018-2019	En cours
3. Poursuivre des échanges de vues réguliers entre la GEC et d'autres secteurs du Conseil de l'Europe menant des activités relatives à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes	DE + GEC + secteurs pertinents, y compris la jeunesse	2018-2023	En cours
4. Mise à jour régulière du site web dédié à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes les activités et travaux sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes menés par les États membres et les secteurs pertinents du Conseil de l'Europe	DE	2018-2023	En cours
5. Préparer une fiche d'information sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des enfants	CRD	2018-2019	En cours
6. Projet sur l'élaboration d'un modèle de services pour les femmes enceintes consommatrices de drogues (Égypte)	Groupe Pompidou /MedNET	2018	
7. Organiser des réunions régulières de l'équipe chargée de l'approche intégrée de l'égalité (GMT)	GE + GMT	2018-2023	En cours
8. Prépare et disséminer des outils pour faciliter l'intégration de la dimension de genre au sein de l'Organisation et au-delà, tels que vidéos, boîte à outils et manuels	GE + secteurs pertinents, y compris la jeunesse	2018-2023	En cours
9. Le 5 <sup>e</sup> cycle d'évaluation du GRECO inclut une dimension de genre et, le cas échéant, des recommandations aux pays dans ce domaine.	GRECO	2018-2023	En cours
10. Organiser et dispenser des sessions de formation à l'intention des agent-e-s sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'approche intégrée de l'égalité	DRH	2018-2019	En cours
11. Évaluation de l'impact sur le genre du programme Jeunesse pour la démocratie	Jeunesse	2018	En cours
12. Mise à jour d'une fiche d'information sur les travaux du Congrès portant sur les droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes.	Congrès	2018-2023	En cours
13. Création d'une page web dédiée aux activités sur l'égalité entre les femmes et les hommes	Congrès	2018	Achevé
14. Boîte à outils sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes	APES	2018-2019	En cours

“Comment atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport?”. Projet joint UE-Conseil de l'Europe “Tous ensemble – Vers une égalité des genres dans le sport”			
15. Bibliothèque en ligne de pratiques et de ressources sur l'égalité femmes-hommes dans le sport, et l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (accès aux postes à responsabilités, entraînement, pratique, violences fondées sur le genre, et médias / communication). Projet joint Conseil de l'Europe/UE “Tous ensemble – Vers une égalité des genres dans le sport”	APES	2018-2019	En cours
16. Séminaires régionaux de formation sur l'égalité femmes-hommes dans le sport, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, les politiques et stratégies fondées sur les faits et la collecte de données. Projet joint UE-Conseil de l'Europe “Tous ensemble – Vers une égalité des genres dans le sport”	APES	2018-2019	En cours
17. Mise à jour des lignes directrices pour les rapporteur-e-s du CAHROM, y compris pour la Rapporteur du CAHROM sur l'égalité hommes-femmes	Équipe Roms et Gens du voyage	Septembre 2018	Publiée

#### Abréviations :

<b>APES :</b>	Accord partiel élargi sur le sport
<b>DE :</b>	Équipe de la Division Égalité chargée du programme transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes
<b>CAHROM :</b>	Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage
<b>CDMSI :</b>	Comité directeur sur les médias et la société de l'information
<b>CE :</b>	Commission européen
<b>Centre Nord/Sud :</b>	Centre Européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales du Conseil de l'Europe
<b>Cour :</b>	Cour européenne des droits de l'homme
<b>CRD :</b>	Division des droits des enfants
<b>DRH :</b>	Direction des ressources humaines
<b>GEC :</b>	Commission pour l'égalité de genre
<b>GER :</b>	Rapporteur-e sur l'égalité entre les femmes et les hommes
<b>GRECO :</b>	Groupe d'États contre la corruption
<b>Groupe Pompidou :</b>	Groupe de Coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite de stupéfiants
<b>HELP :</b>	Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit
<b>RSSG Réfugiés :</b>	Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés
<b>T-CY :</b>	Comité de la Convention sur la cybercriminalité
<b>VC :</b>	Commission de Venise
<b>VF :</b>	Division de la violence à l'égard des femmes
<b>WFD :</b>	Forum mondial de la démocratie

## **Annexe 2 - Liste des compilations, manuels et autres outils pratiques<sup>4</sup>**

### **Général**

- Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 adoptée par le Comité des Ministres (mars 2018).
- La fiche d'information « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles : la contribution du Conseil de l'Europe au Programme 2030 de l'ONU et aux objectifs de développement durable ».

### **Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme**

- Compilation de normes en relation avec la notion de sexisme.
- Compilation de bonnes pratiques pour prévenir et lutter contre le sexisme dans les États membres du Conseil de l'Europe (uniquement en anglais).

### **Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice**

- Fiche d'information élaborée par la Cour européenne des droits de l'homme sur sa jurisprudence relative à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Manuel pratique pour les policiers sur la lutte contre la violence contre les femmes et la violence domestique en Arménie.
- La formation en face à face sur la violence contre les femmes et la violence domestique des juristes en Arménie.
- Formation sur la méthodologie d'enquête sur les services de soutien aux victimes de violence à l'égard des femmes. La formation est conçue pour les représentant-e-s de l'État des pays qui ont ratifié la Convention d'Istanbul.
- Fiche d'information « L'accès des femmes à la justice : guide à l'intention des praticien-ne-s du droit ».

### **Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique**

- Fiche d'information « Assurer la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique : une exigence pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la démocratie »

### **Promouvoir les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures du Conseil de l'Europe**

- Un site internet sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Conseil de l'Europe, incluant une section spécifique sur les activités menées par les différentes entités dans divers domaines d'action.
- Une première et une deuxième vidéos présentant les activités des différents secteurs de l'Organisation sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

---

<sup>4</sup> Tous les documents peuvent être consultés sur le site d'Égalité de genre à l'adresse suivante : <https://www.coe.int/fr/genderequality>.

### **Annexe 3 - Activités et mesures visant à réaliser les objectifs de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 dans les États membres**

La compilation des contributions des États membres figure sur le site internet de la Commission pour l'égalité de genre (14<sup>e</sup> réunion de la Commission pour l'égalité de genre).